

Les Cahiers de l'éducation par le sport



crédit photo : foot citoyen - www.footcitoyen.org

LA CITOYENNETE ET LE SPORT

De nouvelles missions, de nouvelles compétences pour les associations



Mars/Avril 2008

Sommaire

Page 3

Editorial

par Jean-Philippe Acensi

Page 4-5

Forum

Educasport 2007 : les idées forces
par Olivier Villepreux

Page 6

Interview

Alain Guibon,
porteur de projet à Fécamp

Page 7

Terrain

Les aides municipales à Lille
par Michelle Demessine

Page 8-9

Face-à-face

Du sport vers la citoyenneté,
quelle passerelle ?
Xavier Darcos
et Jean-Pierre Augustin

Page 10

Chiffres

Les projets citoyens soutenus
par l'APELS

Page 11

Chantiers en cours

Sportifs, citoyens et Européens
par Pierre Mairesse

Page 12-13

Page ouverte

La citoyenneté
à l'épreuve du sport
par William Gasparini

Page 14

L'invité

Serge Betsen

Editorial

Par Jean-Philippe Acensi,
Délégué général de
l'Agence pour l'Éducation
par le Sport (APELS)

« Entraîner c'est aimer »

Depuis la création de l'Agence, il y a 12 ans, et au fur et à mesure des changements de gouvernements, le sport a fait partie d'un certain nombre de dispositifs : « prévention de la délinquance », « opération été chaud », « ville vie vacances »... Ces terminologies ont questionné les acteurs de terrain, les ont parfois enfermés dans des logiques administratives compliquées. En effet, il fallait répondre à des appels d'offre sur un public cible, un territoire donné, un temps précis.

J'ai visité des centaines de projets et vécu épisodiquement avec eux ces difficultés à être reconnus à part entière pour la qualité de leur travail, le soin mis à accompagner le plus grand nombre, la pédagogie parfois innovante et efficace.

Car le club est de fait un lieu social, qui produit du lien, des échanges, de la joie, un travail collectif... Mais il peut aussi être le théâtre de dérives, de difficultés majeures parce qu'il n'est rien d'autre qu'un groupe d'individus pouvant générer autant de problèmes que de réussites. Le travail accompli par les bénévoles, éducateurs, pédagogues, professeurs de gym, élus... est essentiel, fondamental, car ils sont à des degrés divers les garants du projet social éducatif et du lien social qui se fabrique tous les jours en son sein. Alors, j'aimerais bien entendre parler du club comme structure éducative avant tout. J'aimerais qu'il s'inscrive pleinement dans la société, qu'il tente avec ses moyens d'accompagner des parcours de personnes parfois en difficulté mais pas nécessairement. L'ensemble des professionnels sensibles à cette question (et ils sont de plus en plus nombreux, pédagogues, enseignants, éducateurs, sociologues...) doit soutenir la qualité de ces projets au potentiel considérable en tenant compte de la culture et de l'histoire de ces structures.

L'Agence pour l'Éducation par le Sport qui recense plus de 500 projets chaque année est face à ce challenge social magnifique : épauler modestement les acteurs locaux. Afin d'inventer de nouveaux modèles éducatifs, pédagogiques, utiles pour les personnes. Peut-être qu'alors on ne convoquera plus le sport dans des dispositifs aux noms un peu barbares, mais que les acteurs locaux sensibles à son aspect social seront naturellement intégrés à la réflexion en y apportant leurs qualités propres, riches de lien, de plaisir et de projets.

Il y a quinze ans alors que je me formais au métier d'entraîneur à Colombes, j'eus cette chance unique de découvrir un club parmi tant d'autres, animé par un certain Jean-Claude Perrin*, éducateur modèle et moderne qui m'a beaucoup inspiré. À l'entrée du club sur le tableau, il y avait cette citation du maître perchiste que je vous laisse méditer : « Entraîner c'est aimer ». Ce numéro des Cahiers de l'éducation par le sport lui est dédié.

*Président d'honneur de l'APELS

Entre les clubs professionnels et le travail des associations à vocations sociales, s'est créé un espace dans lequel de nouvelles approches éducatives sont à inventer, à mi-chemin entre politique locale et nationale, entre sport et insertion.

Citoyens

Le sport est en France un phénomène populaire et national récent. Après la victoire de l'équipe de France de football lors de la coupe du Monde 1998, qui a donné lieu à des interprétations diverses et souvent hâtives sur la réalité sociale du pays, le sentiment national et élitiste a prévalu sur la culture spécifiquement française « *d'éducation physique* ». Non du fait des sportifs eux-mêmes mais par l'application de principes économiques à la compétition qui relayés, par certains hommes politiques et les grands médias, ont petit à petit occulté le travail effectué à la base par les éducateurs sportifs, bénévoles, associations locales à une époque où se

manifestait le malaise vulgairement appelé des « *banlieues* ». Ces associations, avec le sport scolaire, racines vitales à une identité sportive locale, se définissent avec peu de moyens comme le relais d'une philosophie qui est devenue malencontreusement un cliché, celle du « *vivre ensemble* » qui de sentiment naturel est devenu un pansement aux maux que sont l'exclusion, le racisme, la pauvreté et la valorisation de l'individualisme.

TROIS COURANTS

Ce milieu, généreux, a subi de son côté les évolutions de son « *corps* », l'enseignement public. Avec la professionnalisation, des disciplines sportives notamment par la constitution des ligues qui s'est accélérée dans les années 1990, il s'est heurté à une conception utilitaire (non utilitariste)

et rentable du sport, assez incompatible avec les objectifs qu'il défend dont l'aspect socialisant, soit la multiplication des choix offerts aux jeunes pour intégrer la vie active (en fonction des capacités et des envies de chacun) quelle soit sportive ou strictement professionnelle. Les clubs, pour leur part, se sont rapidement appropriés la notion de résultat (sportif et économique) comme condition d'expansion ou de survie parfois, laissant des pans entiers de leur mission à « *l'extérieur* » de leur zone d'action, en se recentrant exclusivement sur le sport d'élite. Or, une étude de

2007 a montré que seulement 19,3 % des garçons et 6,2 % des filles pratiquent un sport dans l'idée de « *gagner* ».

Les jeunes d'origines sociales nécessitant un accompagnement particulier, qui ont aujourd'hui entre 10 et 20 ans, se trouvent dans les remous de courants triples : la valorisation de la réussite personnelle par le sport d'élite, la tentation des enseignants et éducateurs de freiner cette évolution et sa mentalité trompeuse par des associations devenues en réaction plus « *sociales* », en gros d'utilité publique, et un contexte politique et économique accentuant les écarts de revenus et de styles de vie déchirant le tissu citoyen.

Ce sont eux, qui par leur expérience et leur désir de se construire un avenir en concordance avec leur temps, seront les premiers bénéficiaires de subventions aux associations et qui devront faire évoluer, inventer de nouvelles structures pour pallier les déficits décrits précédemment.

DISTORTIONS

Lors du Forum Educasport 2007 organisé par l'Agence pour l'Education par le Sport, les effets des distorsions de la société française ont été au centre des interrogations. Il fallait repréciser les missions des associations qui ont bourgeonné durant cette période sans doute pour combler un espace où le « *lien social* » n'était plus totalement garanti ni par l'éducation, ni par le sport. Des structures originales ont vu le jour.

Certaines ont choisi le sport comme moteur pour promouvoir des dispositifs d'éducation, prétendant que ses caractéristiques pouvaient s'appliquer à la vie sociale. Souvent, ces projets sont ponctuels parce qu'ils répondent à une urgence.

Ce fut le cas à Trappes, où un réseau entre familles, écoles, institutions locales a été créé en 2001 pour parer à la violence sévissant sur les terrains de football. Ce type de démarche qui n'est pas à décrier est un « *classique* ». La prise en charge par des individus de tels projets est très lourde. Cela pose immédiatement la question suivante : beaucoup plus pertinente aujourd'hui que le recours à des solutions construites et parfois très intelligemment par des réseaux spécialistes de ces questions, celui de la place de l'enfant dans le dispositif.

Quel rôle doit-on lui assigner plutôt que de le « *guider* » ? Gilles Bui-Xan, responsable du laboratoire de recherche en activités corporelles et sportives à l'Université du littoral Côte-d'Opale y répond : « *L'engagement des jeunes dans le sport pose un certain nombre de problèmes. Le sport est un fait social total ; il est issu de la société. Il est évident qu'il est à l'image de celle dans laquelle nous vivons. Mais en retour, le sport fait la société et contribue à sa construction. Dans ce cadre-là, il est possible d'agir.*

donc engagés

Pour ce faire, la poursuite des processus institutionnels ne suffisant pas, l'engagement est nécessaire. Ce dernier requiert de faire un choix, à savoir décider, rompre avec l'immobilisme, l'attentisme, la déresponsabilisation et l'assistanat. »

Pour construire et inventer des projets alternatifs qui poursuivent le même but, la socialisation, il est décisif de repenser la façon dont le sport peut être éducatif. Notamment sortir du schéma de l'association citoyenne réparatrice face à la dégradation du lien social, avec ce risque sous-jacent (induit par le énième plan banlieue) de faire de la citoyenneté un moyen d'acheter l'ordre public. C'est-à-dire obtenir plus une « paix sociale » qu'un mouvement créatif, participatif. L'enjeu dans le futur proche pour les associations, leurs subsidiaires et leurs financeurs publics ou privés se situe ici.

CHARGES DE MISSION

Pour revenir au sport, cette dernière option de développement des associations est indissociable de la qualité de son environnement, humain et structurel. Il est possible que sur ces aspects, les institutions aient leur part à jouer. Quant aux responsables de ces associations, leurs compétences se sont accrues. A l'intersection de nombreuses problématiques, le prof de gym doit être aussi un psychologue, un prof d'instruction civique, un référent, un proche et une autorité.

Il arrive donc que le sport ne soit plus un moyen pour « obtenir » de la citoyenneté, mais que l'on s'en inspire pour d'autres activités annexes, tout aussi socialisantes. Emilie Sarrazin, directrice de l'association « Unis Cité »

propose à des jeunes de s'engager dans un service civique volontaire sur neuf mois : « Les jeunes sont chargés de missions auprès des maisons de retraites, du Secours populaire, mais aussi peuvent s'occuper du nettoyage des berges de la Loire. Pour autant nos valeurs sont proches du sport : engagement, esprit d'équipe, diversité, le fait d'aller au bout de sa mission, valeurs qui s'appliquent aussi aux jeunes n'ayant jamais pu bénéficier d'une approche sportive. » Pour ce type d'initiative, on le voit, le danger réside dans sa définition administrative, pas dans son propos. Elle réclamerait tout autant de la part des institutions un enseignement technique et pédagogique qu'une écoute nouvelle, transversale des projets associatifs à caractère « citoyen ». Ce que défend Chloé Le Bail, conseillère régionale des Pays de la Loire : « La dépolitisation

des jeunes, au sens noble, leur désengagement des partis politiques ou des syndicats, ne signifient pas qu'ils ne s'engagent pas moins mais différemment, soit énormément dans le monde associatif et celui du sport. Nous sommes face à une génération qui zappe, qui multiplie les adhésions sportives sur quatre ou cinq ans. Cette génération est avide d'utilité collective et d'inscription dans l'action collective mais elle se trouve confrontée à la difficulté de se faire entendre et de respecter ses aînés. Les jeunes de moins de 25 ans sont minoritaires dans notre société par rapport aux plus de 65 ans. Ce qui renforce le problème d'écoute dans les clubs ou les ligues. N'oublions pas que nous sommes dans le règne du sport argent, les clubs sont cotés en bourse. Et plus cette tendance s'affirme, plus le sport citoyen émancipateur pour l'individu s'affaiblit. Il faut donc un fonctionnement en cohé-

rence avec les demandes. Il faut accentuer les espaces de concertation où tous les acteurs et les élus co-décident et co-construisent ensemble la politique publique sportive. »

Thierry Philip, vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes, estimera qu'il est illusoire de penser que le sport est intégrateur mais qu'il demeure un bon indicateur de la propension à l'intégration. La seule question qui reste en suspens est : « Comment amener une forme de socialisation, de l'acceptation de l'autre en général et de la société, à ceux qui sont en dehors de ces valeurs au vu de leurs trajectoires, de leurs origines. » Il faut résoudre un conflit de valeurs intergénérationnel, dans le sport, comme ailleurs.

La citoyenneté, un concept révolutionnaire et républicain

Dans son « contrat social », le philosophe Jean-Jacques Rousseau expose un nouveau modèle de relation entre les hommes du peuple. Déjà, cette conception en appelle au principe du « vivre ensemble ». Cette nécessité est une conséquence du renversement d'un pouvoir monarchique qui s'exerçait du haut vers le bas. Après la Révolution, les Français vont devoir se référer à une constitution, des lois, un gouvernement de représentants garants de la souveraineté du peuple. Le citoyen découvre ses nouveaux droits mais pour les conserver s'obligera, par l'éducation, l'instruction, le savoir à se prémunir contre toute confiscation de ceux-ci. Pour Condorcet, « la formation de l'esprit humain, l'instruction publique, sont l'assurance pour le peuple de ne pas être abusé et de laisser le champs libre à des régimes despotiques ou démagogiques »*.

La liberté des citoyens est fonction de la liberté de chaque citoyen. C'est ce message égalitaire, de Condorcet et de Montesquieu, qui mènera à ce que l'on appelle le civisme. Une forme de réciprocité entre l'épanouissement de chacun et l'existence même de la République. L'Ecole doit être émancipatrice, permettre au futur citoyen d'être le meilleur critique de la vie politique.

* Extrait de l'interview de Henri Pena-Ruiz, maître de conférence à l'IEP (Les Cahiers de l'action, N°16. Injep, 2007)

Olivier Villepreux

Interview

Alain GUIBON est principal-adjoint dans un collège de Fécamp. Il a initié le projet « les Canots de l'espoir » consistant, par la pratique de l'aviron en mer, à redonner à des élèves en rupture scolaire une certaine estime de soi.

« Ils n'étaient pas les sauvages que l'on pensait. »

Des adolescents en échec scolaire, confrontés au conseil de discipline, pour certains placés en foyer pour avoir eu déjà affaire à la police ou victime d'une histoire familiale difficile sont ciblés par cette association. Pour autant, les responsables du projet ne souhaitent pas connaître avant d'embarquer le passif de ces jeunes rameurs volontaires provenant de milieux économiquement défavorisés.

APELS : Pourquoi ce projet ?

Alain Guibon : « Des élèves du collège où je travaille étaient renvoyés. Dans l'espace d'un groupe, ils sont très difficile à gérer, ils sont en représentation. Seuls dans mon bureau, ils ont un profil tout à fait différent. J'ai donc décidé de travailler avec la cellule de veille éducative, une structure en dehors de l'établissement qui permet de ramener les jeunes vers une orientation scolaire sur la base du volontariat en lien avec la famille.

Dans le même temps, on remontait un club d'aviron qui nous ouvrait ses structures et l'aide des services de prévention de la mairie mettait en place un apprentissage spécifique pour ces jeunes en difficulté. »

Quel profil avaient ces jeunes ?

A.G : « Des caricatures. Des asociaux qui zonaient, montrés du doigt par les autres élèves mais qui n'étaient pas les sauvages que l'on pensait. On les a formés à l'aviron, un peu partout dans la région et en échange, ils devaient représenter le club

dans les fêtes nautiques locales. Ce n'était pas un besoin pour le club mais ils devenaient les ambassadeurs de leur activité et cela les valorisait auprès de leur famille, de la population, des profs. »

Votre position, entre le collège, la cellule de veille et le club d'aviron, ne fait-elle pas de cette association une exception ?

AG : « Non. Ma position facilite les choses mais si j'allais proposer le projet à l'identique ailleurs, on me dirait « oui » tout de suite. Je pose les questions et j'y réponds dans mon collège, c'est tout. »

Cette démarche a-t-elle des répercussions plus générales ?

A.G : « On est vraiment dans le général. J'ai tenu à impliquer la ville, même le collège privé de Fécamp. Avec une année de recul, nous pouvons dire que le

« Les pêcheurs ont vu sortir et rentrer ces « bons à rien » avec leur bateau bleu. Désormais, ils font partie du milieu. »

test est concluant : ces jeunes ne traînent plus dans les rues. On les implique et ce sont les gros lourds du quartier qui ont eu à cœur de le démontrer. Le sport le permet alors que ce n'est pas évident en milieu scolaire où le fait de ne pas travailler sert à se différencier. »

D'où l'aviron de mer ?

AG : « La mer à Fécamp a un rôle et un écho très important. Pour n'importe quel élève du collège, ramer dans une mer démontée, se mettre en danger, ça a une valeur.

S'ils étaient passés pour des imbéciles, l'effet aurait été catastrophique. »

Quels effets cela a-t-il produit ?

AG : « A Fécamp nous avons une ZUS avec ses tours, qui ont leurs bandes, codes, entités. L'aviron casse tout cela. Ils ont formé une équipe et désormais se saluent entre eux. Ensuite, dans le circuit de la pêche, activité très importante ici, il y a une tradition de pêche héritée du *Terreneuva*, bateau à rame, et les pêcheurs ont vu sortir et rentrer ces « bons à rien » avec leur bateau bleu. Les anciens s'y sont intéressés. Ils ont même proposé des améliorations techniques... Bref, désormais, ils font partie du milieu, l'intégration est très forte. Les pêcheurs, qui ont leur poids électoral, voient à la mairie que ces jeunes sont félicités pour leur engagement et ils repartent nantis de cette double reconnaissance. »

Quels effets sur le plan de la scolarité ?

AG : « Réorienter les élèves vers les BEP, les Bac professionnels. Certains ont su trouver leur orientation. Sur les matières générales, non. Il y en a un en menuiserie qui tient le coup. Un autre passe en première S. Globalement, ils arrivent à prendre des décisions. Un autre va nous offrir son temps au club pour former à la technique de la rame. L'idée est qu'il nous serve de relais à l'avenir. Il a vu dans le regard des autres qu'il a prouvé quelque chose. »

Qu'avez-vous appris vous-même ?

AG : « La certitude plus affirmée que le décalage manifeste des élèves de collège de ZEP n'est pas dû à un manque d'appétence. »

Sans humains, pas de cohésion

Comment et pourquoi les associations sportives à vocation citoyenne sont aidées par la mairie de Lille ?

Par Michelle Demessine, sénatrice du Nord, maire adjointe de Lille, vice-présidente de la communauté urbaine.

Contenu. Outre les subventions classiques qui incombent aux mairies, globalement, nos aides s'adressent aux quartiers populaires parce qu'il y a une demande sur l'éducation. Les plus grosses associations locales possèdent généralement des éducateurs de qualité parce qu'il existe également une demande des parents qui eux-mêmes éprouvent du mal à transmettre ces valeurs éducatives et citoyennes. Nous subventionnons donc des associations qui possèdent un « contenu » éducatif et social. Pour autant, ces associations accueillent toutes les populations et nous n'avons pas de « critères » de sélection précis. Chaque club a sa démarche, sa sensibilité et d'ailleurs, les subventions ne sont pas versées uniquement en direction du sport. Cela peut être une aide ponctuelle pour un voyage, un tournoi, en tout cas, il n'y a pas d'instruction administrative. Ce que nous pouvons privilégier concerne la situation des éducateurs qui sont en lien étroit avec les clubs, c'est une présence humaine au service des clubs. Pour cela, nous avons mis en place des centres municipaux des sports qui travaillent main dans la main avec les clubs. Toutes les propositions, les programmes s'élaborent là.

Populaire. Que le sport soit un « outil » social ne date pas d'hier mais aujourd'hui il est même le seul outil d'éducation populaire. Il a la confiance des habitants. Il est le conducteur essentiel parce qu'il est accessible partout. Dans les clubs, on le mesure à la présence des bénévoles ; il

y en a beaucoup plus qu'ailleurs dans un milieu et un fonctionnement qui portent des valeurs très importantes. En vérité, il y a très peu de dérapages. A ce niveau, la performance n'est pas obligatoire mais elle peut être un moteur pour les jeunes. C'est pour cela exactement qu'il faut des organisations sérieuses, solides. En dehors de l'école qui n'a pas vocation de plaisir pour beaucoup de jeunes, les éducateurs vont œuvrer dans cet espace-là : le sport est un plaisir, ce sera un endroit d'épanouissement.

Transmission. Notre service des sports comprend trois cent personnes, un parc d'équipement moderne. La qualité architecturale est soignée parce qu'il faut que les lieux soient beaux pour qu'ils s'ouvrent à l'extérieur, ce qui est à mon sens très important. Nous avons des agents sur les sites qui s'occupent d'accueillir les jeunes et les clubs ayant besoin de ces installations. Nous avons également des éducateurs dans les écoles et des animateurs dans les clubs.

Tous sont diplômés et font le lien entre l'école, l'extra scolaire, et le club. Ce qui permet de bien travailler c'est ce lien continu. Il faut beaucoup d'humains dans le sport pour organiser toute la vie du club et en dehors, stages, vacances, vie du club. Je crois que l'on bonifie les effets du sport en passant par les relations individuelles pour aboutir à de la cohérence sociale. Pour arriver à cela nous avons profité des emplois jeunes. Trente jeunes intégrés aux quartiers se sont formés en cinq ans. Ce sont eux qui font le relais, ils connaissent toute la chaîne, des jeunes aux présidents de clubs. Aujourd'hui, les grands

disent qu'ils se sont engagés dans cette démarche pour les plus petits parce que nous avons fait cela pour eux. Un quartier qui s'en sort est un quartier qui assure la transmission. Ils se disent redevables envers les jeunes, lesquels ont de l'admiration pour eux, ce qu'ils font. A la fin, ils veulent faire comme eux et le lien est établi.

Identité. Nous pouvons toujours progresser. Nous avons un programme d'équipements nouveaux en direction des sports collectifs mais aussi individuels. Nous voulons des sites emblématiques pour les quartiers. Nous avons un vrai renouveau du sport dans la ville de Lille, sur tous les territoires. Le bien-être, la qualité de vie, sont les enjeux plus larges de la ville. Nous voulions sortir des crises sociales des années 1980-90. Il y a eu des transformations économiques, dans le tertiaire, et la modernisation des transports a changé la vie du centre-ville. Un changement qu'il fallait porter jusque dans les quartiers. Le sport est pour nous un vecteur de redressement de la situation. Il aide à compenser par rapport à la famille les difficultés qu'elles vivent au quotidien. Nous voulons apporter du beau, du sens, de l'ambition. Personne ne doit être laissé de côté. Les seniors, les handicapés, les jeunes filles, les femmes, font tous l'objet d'une politique spécifique volontaire. Nous voulons instaurer une dynamique générale. Il est important qu'il y ait un sentiment de fierté, d'identité qui modifie le regard sur l'extérieur. Avec le sport, on sort, on va à l'étranger, on ne voit plus que soi et les autres voient qui l'on est. Il faut profiter de sa mixité sociale naturelle.

Le face-à-face

Xavier DARCOS

Ministre de l'Éducation nationale

et

Jean-Pierre AUGUSTIN

Professeur des Universités, président de l'Observatoire National des Métiers de l'Animation et du sport (ONMAS)

Associations, substitut ou complément de l'Éducation

Xavier DARCOS :

Aujourd'hui, l'Éducation nationale apporte un soutien important aux associations sportives. Il peut prendre des formes très variées telles que le soutien institutionnel, le soutien financier, ou encore la mobilisation des outils de communication propres à l'Éducation nationale.

Les relations entre l'Éducation nationale et les associations renvoient effectivement à la notion de complémentarité éducative, c'est-à-dire sur la distinction des différentes temporalités vécues par l'enfant : le temps scolaire, qui est le temps des apprentissages scolaires, le temps périscolaire, immédiatement avant ou après la classe, et enfin le hors temps scolaire.

Chacun de ces moments contribue à l'éducation de l'enfant et de l'adolescent et l'engagement dans la vie associative peut donc jouer un rôle déterminant dans la formation des jeunes.

C'est la raison pour laquelle les associations éducatives sont reconnues comme complémentaires de l'enseignement public sans pour autant se substituer à lui.

Jean-Pierre AUGUSTIN :

Elles n'ont pas à se substituer mais sont assurément un complément. J'ai soutenu l'idée qu'elles constituaient un système qui s'est organisé en un siècle en France autour des courants de pensée et des réseaux laïques, confessionnels ou socio-politiques.

Ce système associatif, notamment dans ses formes orientées vers l'éducation des jeunes, peut-être considéré comme celui d'une « seconde chance » car il est plus perméable, plus poreux et n'a pas le caractère normatif de l'Éducation nationale. Si il a quelques difficultés à toucher les jeunes et les publics les plus en difficultés, il n'en demeure pas moins original et opérationnel par sa capacité d'accroche dans les quartiers.

En France, autour des associations, des équipements sportifs et socio-culturels et de l'action bénévole et professionnelle, un système d'animation s'est constitué progressivement. Ce système, devenu largement laïque, a le soutien des collectivités locales et de l'État et les élus sont généralement convaincus du rôle de cohésion sociale qu'il joue.

Le sport créateur de lien social

Xavier DARCOS :

Bien sûr ! Il est évident que le sport a une dimension éducative et qu'il participe de l'éducation à la vie civique et sociale. Le sport n'est pas seulement une activité physique, car sa pratique est aussi une occasion privilégiée de se connaître et de connaître les autres. Il participe pleinement de la formation de l'enfant et s'inscrit par là-même au cœur des missions de l'école. L'éducation par le sport est donc un levier majeur pour assurer la cohésion sociale. À ce titre, le développement de la pratique sportive est une priorité du Président de la République et l'un des axes majeurs de l'action gouvernementale. Pour développer l'offre sportive en milieu scolaire, nous travaillons parallèlement dans deux directions. D'une part, conformément aux engagements pris par le Président de la République, l'horaire d'EPS à l'école primaire va passer, à la rentrée 2008, de trois à quatre heures par semaine.

Jean-Pierre AUGUSTIN :

Le sport associatif crée du lien social, sous ses formes variées, initiation, encadrement, entraînement, compétitions amicales ou fédérales. Il favorise une « reliance » à une époque où l'individualisme et le marché domine. Ses expérimentations doivent être considérées comme partie intégrante du système éducatif. En général, les sports collectifs développent des comportements de solidarité, de coopération, de compréhension mutuelle, ils aident l'affirmation du caractère, l'épanouissement de la personnalité et améliorent l'équilibre affectif en permettant de relativiser succès et échecs. Si tout cela est connu, il ne faut pas demander au sport de résoudre tous les problèmes sociaux et économiques et particulièrement celui de l'emploi. Dans les quartiers défavorisés où le chômage peut toucher entre 15 et 40% des jeunes, rien ne remplacera le travail.

Du sport vers la citoyen

D'autre part, le développement du sport scolaire passe également par le renforcement de l'action des associations sportives scolaires (Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et l'union nationale du sport scolaire (UNSS) avec un objectif d'augmentation des élèves licenciés et par la mise en place d'une offre supplémentaire de pratique sportive dans le cadre de l'accompagnement éducatif mis en place depuis le mois de novembre dans tous les collèges de l'éducation prioritaire. Quatre jours par semaine, pendant une durée de deux heures après les cours, les élèves qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une aide au devoir, mais également pratiquer des activités artistiques ou sportives. Le succès rencontré par ce dispositif m'a incité à accélérer son extension : dès la rentrée 2008, tous les collégiens de notre pays pourront donc en bénéficier. Il sera en outre proposé par les écoles de l'éducation prioritaire et au-delà. Un dispositif de labellisation permettra de soutenir toutes celles qui choisiront de proposer une offre d'accompagnement. Dès à présent, les activités sportives organisées dans le cadre de l'accompagnement éducatif prennent appui sur les possibilités offertes localement par les associations sportives et tout particulièrement l'association sportive du collège, ce qui souligne l'importance que l'Education nationale attache aux partenariats noués avec les associations sportives.



En attendant le « Plan banlieue »

Xavier DARCOS :

Cette question relève d'abord de la compétence de Fadela Amara, secrétaire d'Etat auprès de la ministre du Logement et de la Ville, chargée de la Politique de la ville.

Cependant, le ministère de l'Education nationale contribue activement à la dynamique « espoir banlieues » en développant, notamment, l'accompagnement éducatif et en érigeant 30 lycées en quartiers difficiles en sites d'excellence.

L'ensemble des acteurs éducatifs, y compris les associations, sont mobilisés pour assurer le succès du volet éducatif de cette dynamique.

Jean-Pierre AUGUSTIN :

Ce qu'on peut dire c'est que le plan banlieue est un ensemble de dispositifs qui tente de répondre au malaise qui s'est installé dans certains quartiers depuis les années 1980. On est plutôt dans la continuité de ce qui a été fait jusque-là par la droite et la gauche, il n'y a pas eu d'arrêt ou d'opposition sur ce sujet. Toutefois la nouveauté qui peut poser problème serait de mettre uniquement l'accent sur la responsabilité individuelle. Il faut continuer à soutenir les actions collectives tout en valorisant la responsabilité individuelle. Il convient de ne pas délaissier les transversales entre l'Etat, les collectivités locales et les associations pour construire une cohérence et des systèmes d'action collective.

Les idées des associations peu valorisées

Xavier DARCOS :

Je ne partage pas ce sentiment. Au contraire, le ministère de l'Education nationale reconnaît la pertinence des actions menées par les associations, les valorise en privilégiant les projets éducatifs développés sur le long terme. Ainsi, à l'occasion de la Coupe du Monde de rugby, une convention d'accompagnement a été signée entre le ministère, la fédération française de rugby, l'USEP, l'UNSS et la fédération française du sport universitaire. Elle a permis de mener, largement en amont et pour chaque niveau scolaire, un travail de grande ampleur avec les fédérations sportives scolaires. J'ajoute d'ailleurs que les opérations réalisées dans ce cadre se sont d'ailleurs prolongées après la Coupe du Monde. Le même travail a été mené par le ministère de l'Education nationale à l'occasion du championnat du monde féminin de handball.

Jean-Pierre AUGUSTIN :

Les médias sont plus attachés à souligner les dysfonctionnements qu'à valoriser les réussites. Certains chercheurs ont la même tendance: ils soufflent le froid et présentent encore le sport comme un « opium du peuple ».

Pour ne prendre qu'un exemple, lorsqu'un supporter insulte un joueur noir, tout le sport deviendrait raciste, et l'on mêle trop facilement les dérives du sport professionnel avec celles du sport associatif.

Les associations font un travail essentiel de proximité autour des valeurs éducatives du sport et de la culture ; elles jouent un rôle indispensable d'innovation et de participation et sont un support à l'autogestion nécessaire dans une démocratie pluraliste. Ce sont aussi ces aspects qui doivent être valorisés.

neté, quelle passerelle ?

Des chiffres

Les projets citoyens soutenus par l'APELS

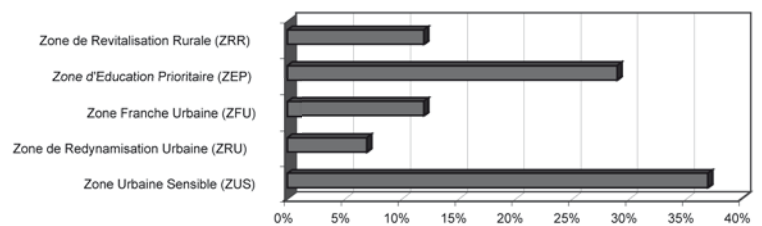
Depuis 11 ans, L'Agence pour l'Éducation par le Sport est un observateur privilégié du secteur de l'éducation et de l'insertion par le sport en France. Chaque année, elle recense les initiatives locales, citoyennes et solidaires, utilisant le sport comme levier éducatif, outil d'insertion sociale et professionnelle.

L'analyse des bonnes pratiques*, primées par le biais de ses appels à projets, permet d'apporter des éléments de repères, des indicateurs et des statistiques, caractéristiques de ce champ d'intervention. Une étude des lauréats régionaux (126 projets analysés) des éditions 2006 et 2007 nous confirme plusieurs éléments, sur les thématiques d'éducation, d'égalité des chances et d'insertion professionnelle. Les projets sont portés par des structures de proximité et s'inscrivent dans une aire d'intervention locale (65% sur une échelle intercommunale ou plus restreinte).

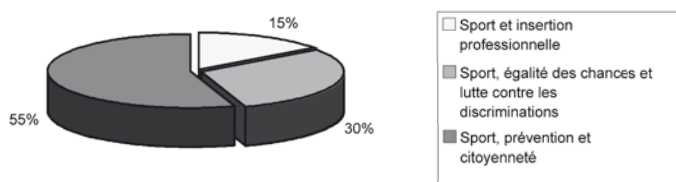
Près de la moitié (47%) des actions fait appel à des compétences extérieures (éducateurs, travailleurs sociaux, spécialistes de l'insertion, etc.).

Julien Lecointe (APELS)
Responsable des appels à projets

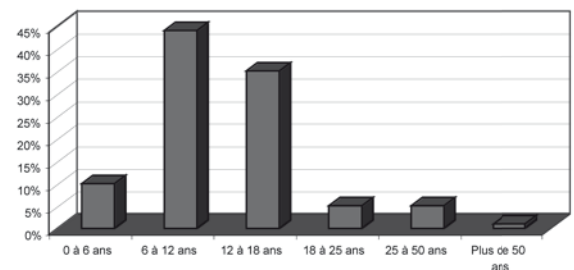
Type de classement des territoires d'intervention (graphique 1)



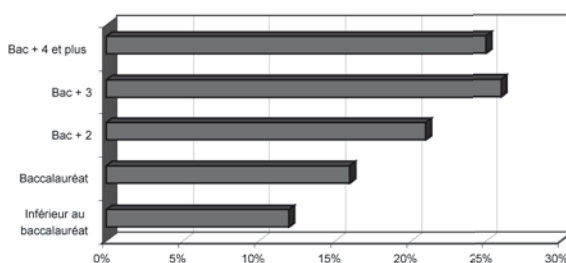
Typologie des projets « Sport, éducation et socialisation »



Répartition par âge de l'ensemble des bénéficiaires (graphique 2)



Niveau de diplôme du porteur de projet (graphique 3)



*Étude statistique réalisée par l'université Marc Bloch de Strasbourg (Clotilde Talleu)

D'une manière générale, en 2006-2007, les projets lauréats axés sur l'éducation et la socialisation par le sport concernent plus particulièrement une fraction de la population : les jeunes urbains populaires.

- Plus de la moitié des territoires d'intervention bénéficie d'un classement particulier de la politique de la ville (ZUS, ZRU, ZFU) et près d'un tiers concerne une zone d'éducation prioritaire (graphique 1).

- Sur l'ensemble des individus visés par ces projets, 79% sont des jeunes de 6 à 18 ans (graphique 2).

- Le niveau de diplôme des porteurs de projets est élevé (plus de la moitié a un diplôme supérieur ou égal à BAC + 3 (graphique 3) et 77% sont titulaires d'un ou plusieurs diplômes des métiers du sport et de l'animation).

Citoyens

et Européens

par Pierre MAIRESSE,
directeur de la direction de
la jeunesse, des sports et des
relations avec le citoyen,
DG éducation et culture,
Commission européenne.

1 ARTICLE 17

La citoyenneté européenne n'est pas un concept nouveau. Elle trouve une traduction juridique à travers l'article 17 du Traité instituant la Communauté européenne qui institue une « citoyenneté de l'Union », complétant sans la remplacer la citoyenneté nationale. Elle recouvre des droits concrets : liberté de circulation et de séjour au sein de l'Union européenne, droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans le pays de résidence, protection diplomatique et consulaire garantie aux ressortissants d'Etats membres ne disposant pas d'une représentation dans les pays tiers ou encore droit de pétition auprès du Parlement européen et de saisine du médiateur européen.

2 RYDER CUP

La traduction de ce concept dans le champ sportif ne va cependant pas de soi. Comme le reconnaît le Livre Blanc sur le Sport adopté par la Commission européenne le 11 juillet 2007, l'organisation du sport sur une base nationale est inscrite dans le contexte historique et culturel de la conception européenne du sport et semble correspondre aux souhaits des citoyens européens. De fait, la notion d'équipe européenne est quasiment absente de l'univers du sport, à l'exception remarquable de la Ryder Cup dans le golf, qui a vu son format modifié et oppose depuis 1979 une équipe européenne à une équipe américaine.

LIBERTE DE CIRCULATION 3

Les interactions entre sport et citoyenneté européenne n'en sont pas moins réelles. La plus marquante est sans doute la pleine application de la liberté de circulation des travailleurs aux sportifs professionnels. Souvent décriée, elle n'en a pas moins ouvert des possibilités d'emploi à l'échelle de l'Union européenne à toute une catégorie de travailleurs, tout en contribuant à manifester symboliquement les liens entre citoyens européens d'origines et de nationalités différentes.

DEVELOPPEMENT 4

Aujourd'hui, la citoyenneté européenne doit principalement se développer par l'action, en associant les citoyens européens à un projet fédérateur. A cet égard, le sport est un formidable instrument mobilisateur au service de la citoyenneté active, touchant des centaines de millions de pratiquants en Europe, dont 70 millions sont inscrits dans des clubs de sport. C'est dans cette voie que s'est engagée la Commission européenne, qui à travers le Livre Blanc sur le Sport, propose à ses partenaires de soutenir le sport de masse au moyen du programme « L'Europe pour les citoyens » et le bénévolat des jeunes dans le sport à travers le programme « Jeunesse en action ». Une étude européenne sur le bénévolat dans le sport sera par ailleurs lancée cette année afin de mieux comprendre les caractéristiques et besoins spécifiques du sport amateur en Europe.

La citoyenneté à

En matière de citoyenneté, on attend beaucoup du sport, là où d'autres politiques (éducatives et sociales) ont, semble-t-il, échoué. Il est communément admis que le sport est un adjuvant de la socialisation et de la cohésion sociale. Les cas de redynamisation de quartiers par le sport ou de modification du comportement de certains jeunes au contact du club le prouvent. L'idéologie humaniste et sportive coubertinienne, qui porte historiquement en elle l'échange dans la coopération et la confrontation sportive, peut légitimer que l'on associe sport, lien social et citoyenneté. Pour Pierre de Coubertin, le sport est « l'école de la socialisation », c'est-à-dire de l'intégration à la vie sociale. Selon le projet des promoteurs du sport moderne, le sport de compétition permet à des athlètes d'horizons différents (géographique, culturel, religieux

et social) de se rencontrer « pacifiquement » dans un cadre réglementaire, institutionnel et éthique partagé. Mais, dans le même temps, le sport a de tous temps été aussi le lieu de conflits et d'affirmations identitaires : identité nationale, de classe sociale, de genre, ethnique, religieuse.

On s'aperçoit ainsi que, tout au long du XX^{ème} siècle, le sport a été instrumentalisé par des groupes pour répondre à leurs intérêts propres et se distinguer des autres groupes sociaux. On le voit, le sport ne contient pas de valeurs intrinsèques, il n'est pas vertueux, éducatif ou socialisateur en soi ; il porte les valeurs qu'on lui attribue. D'où l'idée de la « contradiction interne » du sport : selon les objectifs visés et les conditions de sa mise en œuvre, la pratique sportive peut aussi bien constituer un facteur d'intégration qu'un facteur d'exclusion. Les formes de chauvinisme, d'élitisme, de rejet des moins forts, de nationalisme et de racisme dans

le sport nous montrent bien la difficulté à affirmer que le sport intègre naturellement. Tout au long du XX^{ème} siècle, le sport a servi conjointement, explicitement ou implicitement, les deux finalités : tantôt au service de l'élitisme aristocratique et bourgeois (le mouvement sportif à ses origines), du racisme (par exemple sous le gouvernement de Vichy en France ou dans certains stades de football aujourd'hui), de la domination masculine et de l'exclusion sociale dans certains sports ; tantôt au service de la démocratisation des loisirs (sous le Front Populaire, par exemple), de la mobilité sociale et de l'aide à l'insertion des plus défavorisés (avec les dispositifs sportifs mis en place par les collectivités territoriales dans les banlieues). Pour lutter contre l'anomie et re-pacifier les banlieues (et profitant de la

« Le sport ne contient pas des valeurs intrinsèques, il n'est pas vertueux en soi. »

médiatisation des figures immigrées de la réussite sportive), de nouveaux dispositifs de prévention et d'encadrement de la jeunesse masculine voient ainsi le jour depuis la fin des années quatre-vingt, parmi lesquels les dispositifs « socio-sportifs », de « prévention », « d'insertion », « d'éducation à la citoyenneté » ... par le sport.

ASCENSEUR SOCIAL

Ces choix terminologiques renvoient à la difficulté de nommer le public-cible (les jeunes étrangers, les jeunes issus de l'immigration, les jeunes des quartiers, les jeunes en difficulté ... ?) et les territoires concernés (banlieues, quartiers sensibles, cités populaires, quartiers de relégation, « cités-ghettos », quartiers d'exil...). Même si le vocabulaire de l'administration n'a jamais été complètement fixé, ces quartiers sont devenus une catégorie d'appréhension des problèmes sociaux,

une sorte de résumé et de symbole d'une question sociale, souvent évoquée aujourd'hui à travers le référentiel urbain.

CONSTRUCTION DES REGLES

Il est pourtant indéniable que le sport constitue un puissant facteur de cohésion, surtout chez les jeunes, et notamment chez les garçons. Un certain nombre de clubs sportifs accueillent en effet des populations « mixtes » sur le plan social et/ou culturel (notamment dans des sports comme le football, le basket ou l'athlétisme, par exemple) et participent ainsi au décloisonnement culturel et social. Le sport permet aussi la réussite de quelques-uns, malgré des origines ethniques, culturelles et socio-économiques qu'ailleurs on stigmatisera. Les exemples de Zinedine Zidane, Abdelatif Benazzi, Brahim Asloum, Mehdi Baala et d'autres (notamment dans le football, le basket, les sports de combat, les courses d'endurance) nous montrent qu'à la différence de la culture, de l'économie ou de la politique, le sport peut fonctionner comme un ascenseur social. Dans le même temps, la réussite des quelques athlètes issus des milieux populaires et sélectionnés dans les Equipes de France de football, de boxe ou d'athlétisme, si elle contribue au mythe du « salut social » par le sport fait aussi écran à la réalité de l'impasse dans laquelle se trouvent nombre de jeunes en difficulté d'insertion socio-professionnelle.

Définie comme une participation à la vie de la cité, la citoyenneté peut être acquise grâce à la pratique et l'investissement sportif dans un club. On suppose que, parce qu'il fait partie d'une association, le sportif apprend par imprégnation le fonctionnement de la vie démocratique : participation aux décisions, compréhension des règles de fonctionnement d'un groupe social et d'une démocratie

L'épreuve du sport

Par William Gasparini

participative. Or, les intentions ne sont pas toujours à la mesure de la réalité. En effet, au-delà de la pratique d'un sport, les jeunes (et moins jeunes) sportifs participent peu à la vie du club. Souvent absents dans les assemblées générales et les commissions, peu sollicités par les dirigeants, ils sont des pratiquants sportifs (certains disent des « consommateurs » sportifs) avant d'être des acteurs de la vie du club. Par ailleurs, on suppose aussi que la règle acquise dans le club peut être transférée dans la vie sociale ordinaire, à l'école, dans la famille. Or, le transfert de schèmes d'un univers social à un autre reste problématique. Parce qu'il est spécifique et qu'il renvoie à la logique même du sport de compétition, l'effort développé dans le sport n'entraîne pas mécaniquement un réinvestissement de cet effort dans d'autres situations (scolaires

ou professionnelles), tout comme le respect de la règle sportive n'entraîne pas forcément le respect des règles sociales (dans la rue ou à l'école). Souvent utilisé comme un slogan didactique (les compétences scolaires) ou managérial (les compétences professionnelles), le « transfert de compétences » ne peut fonctionner que si les situations sont comparables et si le transfert s'accompagne d'une réflexivité, c'est-à-dire d'une conscience de réutiliser la règle apprise ailleurs. La citoyenneté réelle ne peut s'accomplir uniquement par l'imprégnation ou l'incorporation de règles sportives extérieures, sans qu'il y ait dialogue et participation citoyenne à la construction des règles. C'est ce que tentent de faire certains éducateurs (encore trop peu nombreux), en EPS ou dans les clubs : dans une perspective interactionniste, les enfants participent à la construction des

règles sportives en conservant des règles « justes » et en éliminant progressivement les règles « injustes » afin de pouvoir coopérer et s'affronter dans un cadre légal.

IMPLICATION DES JEUNES

L'idée de la citoyenneté par le club conduit aussi les responsables sportifs et politiques à chercher à instaurer des passerelles depuis les activités de rue vers les activités plus institutionnelles, entre le monde sous-socialisé et le monde de l'association sportive (le but politique sous-jacent étant de re-socialiser les jeunes). Selon ce point de vue, le sport de compétition permettrait la citoyenneté car il est d'abord un affrontement régulé et permet

de confronter le jeune à un système de droits et de devoirs (le règlement).

Le joueur est alors dans

l'obligation de respecter une autorité (arbitre, entraîneur), de remplir la fonction qui lui est attribuée (notamment dans les sports collectifs) et d'intégrer une organisation qui suppose un certain nombre de contraintes (horaires, programmation des entraînements, respect du calendrier, du règlement intérieur...).

D'autre part, le sport étant synonyme de performance et d'évaluation, il oblige le sportif à se fixer des objectifs rationnels et à envisager les moyens efficaces pour les atteindre. Ce qui suppose projet, discipline, prise de risque mesurée. On attend donc du sport de compétition un apprentissage conjoint de l'affrontement et de l'organisation légitimes. Or, le sport peut-il vraiment contribuer à l'apprentissage d'une citoyenneté pleine et entière, qui ne se réduise pas au simple respect des règles ?

« La règle sportive n'est pas à considérer comme une donnée naturelle, mais comme construite sociale. »

Si l'on considère que le propre de la démocratie est d'aménager des espaces publics où tout peut et doit être discuté (dans un cadre défini et dans le respect de l'intégrité physique et morale des personnes), le modèle sportif traditionnel n'est démocratique que dans la mesure où il se présente comme une institution indiscutable, où la majeure partie des règles préexiste (règlement sportif et règles de fonctionnement du club). Or, la règle sportive n'est pas à considérer comme une donnée naturelle mais comme un construit social. Cependant, une fois la règle adoptée, il faut s'y conformer (notation de pacte ou de contrat social).

Si la socialisation est le processus par lequel un enfant devient un acteur social, il apparaît alors nécessaire d'impliquer davantage les jeunes dans l'élaboration des règles de la citoyenneté sportive.

Biographie de l'auteur

Sociologue.

Professeur à l'Université Marc Bloch de Strasbourg.

Directeur de l'Equipe de recherche en Sciences sociales du sport (EA 1342) de Strasbourg.

Membre associé au « Groupe de Sociologie Politique Européenne » de Sciences Po Strasbourg.

Auteur de « *Sociologie de l'organisation sportive* », Paris, Ed. La Découverte, 2000.

« *L'institutionnalisation des pratiques sportives et de loisir* », Paris, Ed. Le Manuscrit, coll. « Recherche-Universités », 2007.

« *L'intégration par le sport ?* » dossier coordonné pour la revue *Sociétés contemporaines*, n° 69, mars 2008.

Avec Gilles Vieille Marchiset, « *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques de proximité* », Paris, PUF, à paraître en 2008.

Serge Betsen

Le rugby fait une percée citoyenne...
au Cameroun où l'international de Biarritz
est le président de l'association
« les Enfants de Biemassy ».

« La citoyenneté, c'est vivre dans la cité, avec les autres, en harmonie. C'est aussi un ensemble de valeurs et de règles de fonctionnement. La citoyenneté, c'est le respect et le partage. Je crois qu'il existe un véritable lien entre la pratique d'une discipline sportive et la vie au quotidien. La règle du jeu, l'arbitrage, l'unicité de la référence garantit le respect dû à l'adversaire et le bonheur d'être ensemble, heureux avec lui. Le rugby m'a apporté, entre autre, cela : j'ai découvert mon caractère, ma personnalité et je me sentais mieux parce que ce sport permet l'échange. J'avais tout d'un coup l'impression de pouvoir donner aux autres tout en faisant l'apprentissage de la tolérance. Pour illustrer en quoi le sport peut aider à vivre au quotidien, je donnerais un exemple : dans la vie, en cas de coup dur, souvent, on aurait tendance à s'isoler, se recroqueviller, à ne pas vouloir déranger, à encaisser seul ce moment de doute, de faiblesse. Ce qui arrive à tout le monde. Pour moi, qui ai souvent été blessé et qui suis passé par des moments difficiles, le rugby m'a toujours permis d'être bien entouré.

« En tant que sportif, il m'arrive aujourd'hui de dépasser ce strict domaine pour des actions qui n'ont pas de rapport direct avec mon activité. Mais ce n'est pas ma volonté. Honnêtement, je crois que ce sont les gens qui s'approprient ce que vous êtes, ce que vous représentez à leurs yeux. J'ai toujours pensé d'abord à mon plaisir sur le terrain. Mais cela n'empêche nullement les jeunes de s'identifier

à ce que je représente, y calquer leurs émotions. La conscience que les sportifs ont de ce phénomène justifie qu'ils s'investissent ensuite dans des actions loin du terrain, sous une forme ou une autre. Aujourd'hui, la médiatisation dont nous faisons l'objet nous pousse à être des « ambassadeurs », en quelque sorte, du sport et donc d'amener les parents à faire pratiquer à leurs enfants un ou plusieurs sports. Il m'arrive de retourner à Clichy où j'ai vécu pour leur dire qu'il est bon d'avoir une activité physique, de pratiquer un sport, parce que tout simplement c'est une ouverture sur le monde. Derrière « banlieue » il y a toujours cette idée que les gens qui y vivent sont désœuvrés, n'ont



*« Derrière le mot
« banlieue » il y a toujours
cette idée que les
gens sont désœuvrés. »*

rien à faire, or beaucoup y consacrent du temps aux enfants. Et je vous assure que la « journée de la citoyenneté » à Clichy est une date importante et pas seulement dans les hôpitaux, les écoles primaires... Quand l'équipe de Biarritz a remporté le Bouclier de Brennus, nous l'avons amené et montré aux enfants, ça a été fabuleux parce qu'ils partageaient nos rêves. Le rugby contient toutes les valeurs qui permettent de devenir un adulte responsable.

Au Cameroun je m'occupe d'une association, les Enfants de Biemassy. C'est le nom d'un quartier de Yaoundé qui a pour objectif, au travers de la découverte du rugby de les accompagner dans leur scolarité. Nous les aidons financièrement et faisons du soutien scolaire. Nous organisons des parrainages et des actions spécifiques pour Noël (l'association travaille en relation avec un orphelinat, ndlr). Nous fournissons également une aide médicale, des trousseaux à pharmacie, et faisons également une politique d'information sur les maladies sexuellement transmissibles. Ces enfants habitent des quartiers où il n'y a pas grand-chose à faire, où ils errent dans les rues. Dans un premier temps le rugby est une occupation, une bouteille d'oxygène, ils apprennent à se connaître, puis on peut leur apporter tout le reste.

« Il me semble qu'il s'agit bien de ce que l'on appelle une démarche citoyenne. »

*Publication éditée par
l'Agence pour
l'Éducation par le Sport*

Directeur de la rédaction
Jean-Philippe ACENSI
jpacensi@apels.org

Journaliste
Olivier VILLEPREUX
contact@apels.org

Directrice de la communication
Nathalie ROSSEL

Directeur du développement
Guy DECOCK

Responsable du programme FAIS-NOUS REVER
Julien LECOINTE
jlecointe@apels.org

Partenariats
Manuel POMAR

Chargé de mission FAIS-NOUS REVER
Damien LETANG

Chargée de communication - Infographiste
Laura-Jane TATLOT

Attachée de presse
Virginie MOLINA

Responsable administrative
Nathalie GARAUD

Secrétariat
Violaine ROMAGNE

Statistiques
Clotilde TALLEU

*Ont collaboré à
ce numéro*

Alain GUIBON
Porteur du projet
« Les canots de l'espoir » à Fécamp

Michelle DEMESSINE
Sénatrice du Nord, maire adjointe de Lille,
vice-présidente de la communauté urbaine

Xavier DARCOS
Ministre de l'Éducation nationale

Jean-Pierre AUGUSTIN
Professeur des Universités,
président de l'Observatoire nationale des métiers
de l'animation et du sports,
membre du Comité scientifique de l' APELS

Pierre MAIRESSE
Directeur de la direction de la jeunesse,
des sports et des relations avec le citoyen,
DG éducation et culture, Commission européenne

William GASPARINI
Professeur à l'université Marc Bloch
de Strasbourg,
membre du Comité scientifique de l' APELS

Serge BETSEN
Rugbyman international

Prochain numéro :
Les valeurs du football, Juin 2008

Créée en 1996, l'Agence pour l'Éducation par le Sport (APELS) est une organisation militante qui agit avec son réseau en faveur des personnes afin de contribuer à leur éducation, leur insertion sociale et professionnelle par des activités physiques et sportives.

L'APELS a pour objet de développer à l'échelle locale, nationale et européenne, trois programmes d'actions prioritaires qui sont :

« FAIS-NOUS REVER » : actions qui soutiennent, valorisent et encouragent tous les acteurs de l'éducation par le sport (appels à projets, grands événements, partenariats médias et acteurs du sport professionnel...)

« EDUCASPORT » : mutualisation et capitalisation des savoir-faire (rencontres, publications, ressources...)

« ANOVASPORT » : construction d'une intelligence autour des questions de l'éducation par le sport (recherches, études, expérimentations, accompagnement...)

Point de liaison entre la dernière (Angers, Mars 2007) et la prochaine édition du Forum Educasport (2009), les Cahiers de l'éducation par le sport se veulent un support à la réflexion et à la prospective.

En collaboration avec les membres du comité scientifique de l'APELS, et avec l'appui de son réseau d'acteurs engagés (Fédération Nationale des Offices Municipaux du Sport, Association Nationale des Elus en charge du Sport, Sports et Territoires, Groupement National Profession Sport et Loisirs, Conférence des Directeurs STAPS et des formations STAPS...), ce trimestriel doit être le réceptacle d'idées et d'expériences novatrices.

Constats, critiques, lieu de débats ou de propositions concrètes liés à l'éducation par le sport, il s'agit de rendre perceptible une réalité du sport méconnue, plus citoyenne, plus généreuse.

